

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 février 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame VIGNEAU Céline et Monsieur ALBASI Maxime.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine représentée par Monsieur LEBARON Jean-Bernard,
Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration pour Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 40 Pouvoir(s) : 8 Votants : 48
--	--

**N°2023A-05-AGJ : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE FUMEL VALLÉE DU LOT AU SYNDICAT
EAU47 - REMPLACEMENT DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT**

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle au Conseil Communautaire que les compétences « Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif » ont été transférées au 1^{er} janvier 2019 au syndicat EAU47 par délibération n°2018D-114-STA en date du 20 septembre 2018.

AR Prefecture

047-200068930-20230223-2023A_05_AGJ-DE
Reçu le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023

Par délibération n°2020C-80-AG en date du 21 juillet 2020, Fumel Vallée du Lot a procédé au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Syndicat EAU47.

Il informe l'assemblée que pour faire suite à la démission de Monsieur Jean-François BONNET, conseiller communautaire, conseiller municipal de la Commune de Penne d'Agenais et délégué suppléant au sein du Syndicat EAU47, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant au sein dudit Syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L. 5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 3 des statuts d'EAU47 ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Monsieur Didier CAMINADE, Président, soumet au vote le délégué suppléant représentant la Commune de Penne d'Agenais ;

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Constate les résultats de vote suivants :

➤ **48 voix pour Monsieur BILLOUX Bruno**

2°) – Suite aux résultats de vote, désigne, comme délégué suppléant de la commune de Penne d'Agenais, pour représenter Fumel Vallée du Lot au sein du Syndicat EAU47 en cas d'absence du délégué titulaire Monsieur Jean-Marc SCHMITZ :

➤ **Monsieur BILLOUX Bruno**

3°) – Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 février 2023



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 27 février 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 février 2023
